

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE



**PREMIERE EDITION DE L'ENQUÊTE NATIONALE BUDGET TEMPS
(ENBT1-2023)**

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

**Appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet pour l'Autonomisation
des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEED-Bénin)**



Mars 2026

1. Définition des concepts

Les principaux concepts et leurs définitions sont abordés dans le tableau 1

Tableau 1 : Principaux concepts et définitions

CONCEPTS	DÉFINITION
Participants	Ce sont les individus ayant effectué une activité donnée au cours de la journée
Temps moyen par participant	C'est le temps que les individus ayant participé à une activité lui ont consacré en moyenne au cours de la journée
Temps moyen global	C'est le temps que les individus d'une catégorie de population consacrent en moyenne à une activité au cours de la journée (qu'ils aient ou non participé à cette activité). La somme de ce temps pour toutes les activités effectuées au cours d'une journée donne 24 heures ou 1440 minutes
Taux de participation	C'est le rapport entre l'effectif des individus d'une catégorie ayant participé à une activité et l'effectif total des individus de cette catégorie
Jour de référence	Il s'agit des dernières 24 heures précédant le passage de l'enquêteur
Temps professionnel	C'est le temps consacré aux activités de production de biens et services marchands
Temps domestique	Temps destiné à des tâches ménagères stricto sensu (cuisine, lessive, ménage, rangement, etc.)
Enfant	Toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette définition est tirée de l'article 1 de la convention relative aux droits de l'enfant de 1989, selon lequel l'Enfant est « Tout être humain de moins de dix-huit ans (18 ans), sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt ». L'article 2 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant de 1990, reprend la même définition, même si elle n'apporte pas de précision par rapport à la législation dans les pays et considère comme « Enfant » « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ». L'analyse selon le cycle de vie de l'enfant retient trois tranches d'âge. Il s'agit de « la petite enfance où l'âge varie de 0 à 4 ans », de l'enfance avec un âge allant de 5-14 ans et de l'adolescence 15-17 ans. Selon le BIT, l'âge minimal d'admission à l'emploi ou au travail est 15 ans coïncidant avec le début de l'adolescence. Selon les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des habitations, rév. 3 (par. 3.441), aux fins de la statistique, les « enfants » sont définis comme les personnes âgées de moins de 15 ans et les « jeunes » comme les personnes âgées de 15 à 24 ans. Il est retenu dans l'analyse comme enfant

	les 6-14 ans, car l'âge de 6 ans est le minimum pour la scolarisation au Bénin, les enfants âgés de 3 à 5 ans représentant la population pré-scolarisable.
Jeune	Toute personne appartenant à la classe d'âge des 15-24 ans (Convention statistique : ONU, 1992). Cette définition de la jeunesse est partiellement fondée sur la finalité de la mesure. Ainsi, si l'objectif est de mesurer la tranche d'âge où on est censé intégrer le marché du travail, la définition statistique ci-dessus pourrait ne plus être valable, car avec le relèvement du niveau d'instruction, plus de jeunes reportent leur entrée sur le marché du travail bien au-delà de l'âge de 25 ans
Adulte	Toute personne appartenant à la classe d'âge des 15-64 ans. Cette classe d'âges peut être répartie en quatre tranches d'âges à savoir : - 15-17 ans considérés comme les adolescents, - 15-24 ans qui est l'âge où on est censé faire les études universitaires pour mieux se positionner sur le marché du travail, - 25-34 ans qui peut être considéré comme l'âge de forte activité, - 35-64 ans qui pourrait désigner la pleine activité pour avancer vers la retraite.
Personne âgée	Selon les Nations Unies, l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Dans les années 1980, l'allongement de l'espérance de vie oblige à revoir le construit social qui amène l'OIT à ramener l'âge des personnes âgées à partir de 65 ans.
Population active	La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage, de celles ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, étudiants, personnes en incapacité de travailler, rentiers. L'âge fixé pour la population en âge de travailler est de 15-64 ans.
Non rémunéré	S'interprète comme l'absence de rémunération en espèces ou en nature pour le travail accompli ou les heures travaillées ; ces travailleurs peuvent néanmoins recevoir certaines formes de soutien, comme des transferts de bourses d'études ou des subventions, ou une forme réduite de soutien ou d'allocation en espèces si elle est inférieure à un tiers des salaires du marché local (par exemple pour les dépenses qu'ils engagent, ou pour couvrir les dépenses engendrées par l'activité) ou une assistance en nature (par exemple un repas, des boissons, le transport)

Travail en formation non rémunéré	Toute activité non rémunérée pour produire des biens ou fournir des services pour des tiers en vue d'acquérir une expérience professionnelle ou des qualifications dans un métier ou une profession.
Travail bénévole	Toute activité non rémunérée et non obligatoire visant à produire des biens ou à fournir des services à autrui
Travail bénévole non rémunéré	Toute activité non rémunérée non obligatoire pour produire des biens ou fournir des services pour des tiers
Production pour compte propre	Biens et services destinés à l'usage final du producteur. La production est principalement destinée à l'utilisation finale par le producteur sous forme de formation de capital, ou la consommation finale par les membres du ménage ou par les membres de la famille vivant dans d'autres ménages. Dans le cas des biens agricoles, de la pêche, de la chasse ou du ramassage de biens destinés principalement à l'autoconsommation, une partie ou une portion excédentaire peut néanmoins en être vendue ou troquée
Emploi et activités connexes	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 11 Emploi dans les sociétés, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif 12 Emploi dans des entreprises appartenant à des ménages pour produire des biens 13 Emploi dans les ménages et les entreprises leur appartenant pour fournir des services 14 Activités accessoires et interruptions en rapport avec l'emploi 15 Formation et études en rapport avec l'emploi 16 Recherche d'un emploi 17 Création d'une entreprise 18 Déplacements et trajets domicile-travail dans le cadre d'un emploi
Production de biens pour usage final propre	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 21 Agriculture, sylviculture, pêche et activités minières pour usage final propre 22 Réalisation et transformation de biens pour usage final propre 23 Activités de construction pour usage final propre 24 Approvisionnement en eau et en combustible pour le ménage ou pour usage final propre 25 Voyages, déplacements, transport ou accompagnement de biens ou de personnes dans le cadre de la production de biens pour usage final propre

Services domestiques non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 31 Gestion et préparation des aliments et des repas 32 Nettoyage et entretien de son propre logement et de ses abords 33 Aménagement, entretien et réparation par soi-même 34 Entretien et maintenance des textiles et des chaussures 35 Gestion du ménage pour usage final propre 36 Entretien des animaux domestiques 37 Achats pour le ménage et les membres de la famille 38 Voyages, déplacements, transport ou accompagnement de biens ou de personnes dans le cadre de services domestiques non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille 39 Autres services domestiques non rémunérés aux membres du ménage et de la famille.
Services de soins non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 41 Garde et éducation des enfants 42 Assistance aux personnes adultes dépendantes 43 Aide aux personnes adultes non dépendantes membres du ménage et de la famille 44 Déplacements et accompagnement de biens ou de personnes liés à des services non rémunérés de soins aux membres du ménage et de la famille 49 Autres activités relatives à des services de soins non rémunérés aux membres du ménage et de la famille
Bénévolat, stages et autres travaux non rémunérés	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 51 Bénévolat direct non rémunéré au bénéfice d'autres ménages 52 Bénévolat non rémunéré au service de la collectivité et des organisations 53 Travail de stagiaire non rémunéré et activités connexes 54 Temps de déplacement lié aux activités de bénévolat, stages et autres travaux non rémunérés 59 Autres activités de travail non rémunérées

Apprentissage	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 61 Enseignement formel 62 Devoirs, tutorat, révision de cours, recherche et activités associées à l'enseignement formel 63 Études complémentaires, enseignement et formations informels 64 Temps de déplacement en relation avec l'apprentissage 69 Autres activités en rapport avec l'apprentissage
Vie sociale et communication, participation à la vie publique et pratique religieuse	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 71 Vie sociale et communication 72 Participation à des événements culturels/sociaux collectifs 73 Engagement dans des fonctions civiques et assimilées 74 Pratiques religieuses 75 Temps de trajet associé à la vie sociale et à la communication, à la participation à la vie publique et à la pratique religieuse 79 Autres activités liées à la vie sociale et à la communication, à la participation à la vie publique et à la pratique religieuse
Pratiques culturelles, de loisirs, des médias et du sport	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 81 Fréquenter ou visiter des manifestations ou des lieux de culture, de divertissement et de sport 82 Pratique culturelle, hobbies, jeux et autres activités de loisir 83 Pratique du sport et exercice physique, et activités connexes 84 Usage des médias³⁵ 85 Activités liées à la réflexion, au repos, à la détente 86 Temps de trajet lié aux pratiques culturelles, récréatives, médiatiques et sportives 89 Autres activités associées aux pratiques culturelles, récréatives, médiatiques et sportives
Soin et entretien de sa propre personne	Cette catégorie d'activités est définie par les activités suivantes : 91 Sommeil et activités connexes 92 Manger et boire 93 Hygiène et soin de sa personne 94 Soin de la personne et soins de santé/médicaux reçus d'autres personnes 95 Temps de trajet associé aux activités de soins et d'entretien de sa propre personne 99 Autres activités de soins et d'entretien de sa propre personne

2. Temps moyen des activités dans la journée type d'un Béninois

Tableau 2.1 : Temps moyen global (heures : minutes) d'un béninois par groupes d'activités selon le sexe

Groupe d'activité	Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion (%) par rapport à l'ensemble
Activité productive SCN				
Emploi et activités connexes	02h:42min	02h:05min	02h:23min	10,0%
Production de biens pour usage final propre	01h:37min	01h:19min	01h:28min	6,1%
Activité productive Hors SCN				
Services domestiques non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	00h:44min	03h:26min	02h:08min	8,9%
Services de soins non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	00h:10min	00h:17min	00h:13min	1,0%
Bénévolat, stages et autres travaux non rémunérés	00h:07min	00h:05min	00h:06min	0,5%
Activité non productive				
Apprentissage	01h:59min	01h:36min	01h:47min	7,5%
Vie sociale et communication, participation à la vie publique et pratique religieuse	02h:15min	01h:39min	01h:57min	8,1%
Pratiques culturelles, de loisirs, des médias et du sport	03h:02min	02h:12min	02h:36min	10,9%
Soin et entretien de la personne	11h:19min	11h:16min	11h:18min	47,1%
Total	24h:00min	24h:00min	24h:00min	

Source : INStaD, ENBT1-2024

Tableau 2.2 : Temps moyen global d'un Béninois selon le milieu de résidence et par sexe

Grands groupes d'activités	Urbain			Rural		
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme		Homme	Femme	
Activité productive SCN						
Emploi et activités connexes	02h:46 min	02h:09 min	02h:27min	02h:39m in	02h:02m in	02h:20min
Production de biens pour usage final propre	01h:00 min	00h:51 min	00h:55min	02h:03m in	01h:39m in	01h:51min
Activité productive Hors SCN						
Services domestiques non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	00h:44 min	03h:13 min	02h:02min	00h:45m in	03h:36m in	02h:12min
Services de soins non rémunérés aux membres du ménage et de la famille	00h:11 min	00h:18 min	00h:14min	00h:09m in	00h:16m in	00h:13min
Bénévolat, stages et autres travaux non rémunérés	00h:09 min	00h:06 min	00h:07min	00h:06m in	00h:05m in	00h:06min
Activité non productive						
Apprentissage	02h:22 min	01h:58 min	02h:09min	01h:42m in	01h:21m in	01h:31min
Vie sociale et communication, participation à la vie publique et pratique religieuse	02h:08 min	01h:38 min	01h:52min	02h:20m in	01h:40m in	02h:00min
Pratiques culturelles, de loisirs, des médias et du sport	03h:12 min	02h:20 min	02h:45min	02h:55m in	02h:06m in	02h:30min
Soin et entretien de la personne	11h:24 min	11h:24 min	11h:24min	11h:15m in	11h:11m in	11h:13min
Total	24h:00 min	24h:00 min	24h:00min	24h:00 min	24h:00 min	24h:00min

Source : INStaD, ENBT1-2024